



Echeancier refuser par huissier ?

Par **Denis16**, le **17/01/2014** à **13:16**

Bonjour, Voila, je suis au RSA depuis longtmeps, j'ai donc accumulé des dettes, dossiers de surrendettement a la banque de france , fait. Mais il me reste un créancier, GDF a qui je doit 2200€, Donc 1 huissier est assé il y quelque mois, je l'ai reçu gentillemt , je lui ai explique mon cas. elle donc dit d'aller a son bureau avec les doncuments attestant de mon RSA et mes factures. Je m'y rend comme convenu et la je suis reçu part une personne (qui je supoose est la secrétaire) je lui explique , elle prend les documents, mais ne lit qu'une seule parti, ce que je touche, donc Le papier de la CAF, ou est indique le montant du RSA 620€ et l'APL 377.08€ et me dit " Je vois que vous avez comme revenue 900€ donc juste 17€ de loyer , et alors que puis-je pour vous ? " etne regarde pas le reste de mes factures. Je lui dit donc que si j'ai 17€ de loyer,c'est que l4APL est directement pris part le propriétaire (HLM), et que je n'ai qu'en réalité 620€ et d'autres factures et lui propose donc 20€ part mois pour GDF et la elle me dit NON. DOnC miantnant en début Janvier 2014 , je reçois donc une injoction de payer. N'étant pas a mon domicile , le jour ou il est passé , il le mets dans la boite au lettre. Je rend donc au bureau pour savoir ce que c'est que ce courrier , et je demande expliuation, mais je tiens a ppréciser qu'elle (la secrétaire) voulais que je signe avant de m'expliquer. Je lui demande donc expliuation et refuse de m'expliquer , je lui dit donc ce que je suppose que cela doit être, "une obligation de payer" et la elle me repond, qu'elle va m'expliquer , mais que je doit signer.Je ne cacherais pas que je n'ai pas signer, car je souhaiteais savoir, si un huissier est endroit de refuser un écheancier ? et puis comment puis-je me défendre ? Merci !!!!!!! a très bientot ...

Par **aliren27**, le **17/01/2014** à **14:16**

Bonjour,rnl'huissier est en droit effectivement de refuser un échéancier de 20 euros par mois

pour une somme de 2200 !!! soit plus de 10 ans pour rembourser !!!!!!!!!!!!!rnPourquoi n'avez vous pas inclu cette dette dans votre plan ?

Par **Denis16**, le **17/01/2014** à **21:01**

et ben, malheureusement c'est une dette extérieure du plan. Mais bon, si il a le droit, je trouve cela navrant, alors que je montre que je souhaite payer cette dette. Donc maintenant il m'impose de payer une somme que je ne peut payer et sachant que je suis au RSA et qu'ils ne peuvent pas prendre dessus et en plus que je n'ai rien chez moi qui est de la valeur. donc on reste dans un cercle fermé...